



DELIBERATION N°2024 - 7.1 - 44
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 4 Septembre 2024

Date de publication

Le 4 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etai^{ent} présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité en exercice.

Absents excusés : SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 7.1 - 44 - LUDISPORT FACTURATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que depuis 2023, le dispositif Ludisport pour faire découvrir différentes activités sportives aux enfants de l'école du CP au CM2, se déroule à Saint-Antoine-la-Forêt

Vu la facturation de 22.5 € par enfant effectuée par Caux Seine Agglo à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- autorise le Maire à payer la facture de Caux Seine Agglo
- décide de prendre en charge la participation de 22.50 € par enfant et d'appliquer la gratuité aux familles

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 25 Septembre 2024

LE MAIRE.
H.LECARPENTIER

